

401				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0818346042	P.	U.	D.	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DÉNOMINATION: CENTRE DE COORDINATION FRANCOPHONE POUR LA FORMATION EN MEDECINE GENERALE.....
 CCFMG.....
 Forme juridique: Association sans but lucratif.....
 Adresse : BOULEVARD DE L'ABATTOIR..... N° :26..... Bte :
 Code postal: ..1000..... Commune: ..Bruxelles.....
 Pays: Belgique.....
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de..Bruxelles.....
 Adresse Internet *: http://www.

Numéro d'entreprise 0818346042

DATE 08/09/2009 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du 28/06/2010
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 08/09/2009 au 31/12/2009
 Exercice précédent du / / au / /

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas***** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

THILLAYE DU BOULLAY, DIDIER				
BOULEVARD DE L'ABATTOIR	26	1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
VANTHUYNE, DANIEL				
LES-RECHES-VOIES	9	5561	Celles-lez-Dinant	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
FIRKET, PIERRE				
CHESSION	85	4987	Stoumont	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
GIET, DIDIER				
RUE DU FAYS	32	4140	Sprimont	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
ROLAND, MICHEL				
RUE DE LA VICTOIRE	110	1060	Saint-Gilles	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: .19..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .4.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 4.3.4, 4.3.5, 4.3.6, 4.4.1, 4.4.2, 4.4.3, 4.5.1, 4.5.2, 4.5.3, 4.10, 4.11, 4.12, 4.13, 4.15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

Nom
Qualité

Nom
Qualité

* Mention facultative.
 ** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.
 *** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

STIBBE, GERARD				
AVENUE DU DIAMANT	103	1030	Schaerbeek	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
EECKELEERS, PATRICIA				
RUE DE ROCHEFORT	40	5590	Leignon	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
SEMAILLE, PASCAL				
RUE SIMONIS	36	1050	Ixelles	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
JACQUINET, STEPHANIE				
RUE DES MIMOSAS	18	5020	Vedrin	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
MILLER, ELISABETH				
AVENUE DU BOURGMESTRE JEAN NEYBERGH	2	1090	Jette	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
ALEV, MIKAEL				
ROUTE DE LENNIK	804	1070	Anderlecht	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
DAYEH, AMIRA				
HOOGSTRAAT	15	1600	Sint-Pieters-Leeuw	Belgique
Administrateur [13] (08/09/2009 - 07/09/2011)				
<hr/>				
DEBAEKE E. & C° REVISEUR D'ENTREPRISES, (0471309142)				
RUE DU REPOS	127	1180	Uccle	Belgique
Commissaire [61] (28/06/2010 - 30/06/2012)				
<hr/>				
» DEBAEKE, ETIENNE				
<hr/>				

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FIDUCIAIRE PHILIPPE LEERSCHOOL, RUE DEL WEDE, 1, 4140, Sprimont, BE, (0476997104) » LEERSCHOOL, PHILIPPE	88752F56	A,B,C

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
	ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.477.556
	Créances à plus d'un an	29
	Créances commerciales	290
	Autres créances	291
	dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	2915
	Stocks et commandes en cours d'exécution	3
	Stocks	30/36
	Approvisionnements	30/31
	En-cours de fabrication	32
	Produits finis	33
	Marchandises	34
	Immeubles destinés à la vente	35
	Acomptes versés	36
	Commandes en cours d'exécution	37
	Créances à un an au plus	40/41
	Créances commerciales	40
	Autres créances	41
	dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	415
4.5.1/	Placements de trésorerie	4.6	50/53
	Valeurs disponibles	54/58	1.303.327
	Comptes de régularisation	4.6	490/1	174.229
	TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.477.556

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>-300.749</u>	<u>.....</u>
Fonds associatifs		10
Patrimoine de départ		100
Moyens permanents		101
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés	4.7	13
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	<u>-300.749</u>
Subsides en capital		15
PROVISIONS		16	<u>435.200</u>	<u>.....</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>435.200</u>
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Autres risques et charges	4.7	163/5	<u>435.200</u>
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise	4.7	168
DETTES		17/49	<u>1.343.105</u>	<u>.....</u>
Dettes à plus d'un an	4.8	17
Dettes financières		170/4
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et assimilées		172
Etablissements de crédit		173
Autres emprunts.....		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
Dettes à un an au plus		42/48	<u>1.343.095</u>	<u>.....</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.8	42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	<u>243.922</u>
Fournisseurs		440/4	<u>243.922</u>
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.8	45	<u>14.645</u>
Impôts		450/3	<u>0</u>
Rémunérations et charges sociales		454/9	<u>14.645</u>
Dettes diverses.....		48	<u>1.084.527</u>
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8	<u>0</u>
Autres dettes productives d'intérêts		4890
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	<u>1.084.527</u>
Comptes de régularisation	4.8	492/3	<u>11</u>
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>1.477.556</u>	<u>.....</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	1.290.305
Chiffre d'affaires	4.9	70	1.283.753
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Cotisations, dons, legs et subsides	4.9	73
Autres produits d'exploitation		74	6.552
Coût des ventes et des prestations		60/64	1.593.813
Approvisionnements et marchandises		60
Achats		600/8
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609
Services et biens divers		61	65.766
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	4.9	62	1.092.847
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises)(+)/(-)	4.9	631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	4.9	635/8	435.200
Autres charges d'exploitation	4.9	640/8
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-303.507
Produits financiers		75	3.277
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	3.277
Autres produits financiers	4.10	752/9	0
Charges financières	4.10	65	28
Charges des dettes		650	28
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651
Autres charges financières		652/9
Bénéfice (Perte) courant(e)(+)/(-)		9902	-300.258

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763
Autres produits exceptionnels.....	4.10	764/9
Charges exceptionnelles		66
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660
Réductions de valeur sur immobilisations financières ...		661
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)		662
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663
Autres charges exceptionnelles	4.10	664/8
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904-300.258

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions et parts	51
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Montant non appelé	8682
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
CHARGES.A.REPORTER.SUR.ASSURANCES.....59.154
CHARGES.A.REPORTER.SUR.FRAIS.DE.GESTION.....37.500
PRODUITS.ACQUIS.INTERETS.....2.508
PRODUITS.ACQUIS.HONORAIRES.DECEMBRE.....75.068

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés à la couverture d'un passif social

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

.....

Code	Exercice
131

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

PROVISION POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES..... 435.200

Exercice
435.200
.....
.....

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour dons et legs avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

.....

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association	9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073
Dettes fiscales estimées	450

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	14.645

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
SUBSIDE.....		707.200	0.
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
PRODUITS UCL.....		356.525	0.
PRODUITS ULB.....		105.984	0.
PRODUITS ULG.....		114.044	0.
.....			
Cotisations, dons, legs et subsides			
Cotisations.....	730/1		
Dons.....	732/3		
Legs.....	734/5		
Subsides en capital et en intérêts.....	736		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture.....	9086	104	
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.....	9087	104.0	
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9088	48.496	
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs.....	620	873.573	
Cotisations patronales d'assurances sociales.....	621	185.896	
Primes patronales pour assurances extralégales.....	622		
Autres frais de personnel.....	623	33.377	
Pensions de retraite et de survie.....	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées.....	9110		
Reprises.....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées.....	9112		
Reprises.....	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions.....	9115	435.200	
Utilisations et reprises.....	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation.....	640		
Autres.....	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association			
Nombre total à la date de clôture.....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein.....	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098		
Frais pour l'association.....	617		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs	9503
Aux anciens administrateurs	9504

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505 3.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	103.0		103.0 (ETP)	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .	101	48.496		48.496 (T)	(T)
Frais de personnel	102	1.084		1.084 (T)	(T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	(T)	(T)

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****Par type de contrat de travail**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	104		104.0
Contrat à durée indéterminée	110	1		1.0
Contrat à durée déterminée	111	103		103.0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			

Par sexe et niveau d'études

Hommes	120	33		33.0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	33		33.0
Femmes	121	71		71.0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	71		71.0

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130			
Employés	134	104		104.0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'association

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150
151
152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205104.....104.0.....
210
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305
310
311
312
313
340
341
342
343
350

RÈGLES D'ÉVALUATION

Préface

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

Règles générales concernant les immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les taux suivants :

- Les frais d'établissement : 20%
- Les immobilisations incorporelles : 20% à 33%
- Les constructions : 3%
- Matériel : 20%
- Mobilier : 20%
- Les équipements informatiques : 20% à 33%
- Le matériel roulant : 20%

L'amortissement débute l'année de l'acquisition, selon la règle prorata temporis à compter de la date d'acquisition (jour ou mois).

Une réduction de valeur exceptionnelle est pratiquée lorsque la valeur économique de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable.

Frais d'établissement

Néant

Immobilisations incorporelles

Néant

Immobilisations corporelles

Néant

Immobilisations financières

Néant

Stocks

Néant

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale. De plus, une réduction de valeur est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est enregistrée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis ; ils sont comptabilisés

- Soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants ;
- Soit aux montants nominaux du prorata des produits qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Voir annexe

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C-ASBL 6)

POSTES DU PASSIF DU BILAN

Fonds social

Le fonds social pourra être augmenté des moyens permanents reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association. De plus, l'existence d'une perte comptable reportée jugée significative permettrait un prélèvement sur les fonds affectés éventuels de l'ASBL.

Subside en capital

Néant

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer.

Ces provisions peuvent concerner :

- Des grosses réparations et gros entretiens
- Des litiges
- Des risques identifiés et précis

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Dettes à plus d'un an

Néant

Dettes à un an au plus

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés

- Soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ;
- Soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

COMPTE DE RESULTATS

La prise en résultats des créances et dettes est effectuée lorsque celles-ci acquièrent un caractère certain et durable.

DEBAEKE E. & C°

REVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

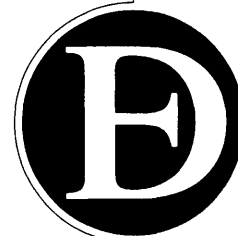
Soc. Civ. P.R.L. - Burg. Ven. B.V.B.A.

Associé-Gérant : E. DEBAEKE

Member of DGST & Partners

Association de Reviseurs d'Entreprises
Geassocieerde Bedrijfsrevisoren

www.dgst.be



CENTRE DE COORDINATION FRANCOPHONE POUR LA FORMATION EN MEDECINE GENERALE

en abrégé,

«C C F F M G»

A.S.B.L

Boulevard de l'Abattoir, 26
1000 Bruxelles

R.P.M. : 0818.346.042

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2010

EXERCICE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de votre Association. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation avec réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du premier exercice comptable de l'Association ayant débuté le 1^{er} octobre 2009 et clôturés au 31 décembre 2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique dont le total du bilan s'élève à 1.477.555,99 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de 300.749,41 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que nos contrôles soient organisés et exécutés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

Rue du Repos, 127

1180 Bruxelles

Tél. : 02.374.55.82

debaeke@debaeke.be

Ruststraat, 127

1180 Brussel

Fax : 02.375.16.38

www.debaeke.be

TVA BE 0471.309.142 BTW

RPM Bruxelles

RPR Brussel

Banque/Bank 961-1891891-95



Association of Accountants
and Auditors in Europe
G.E.I.E.



CCFFMG - Association Sans But Lucratif
Rapport du Commissaire - suite n° 1
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous avons observé que l'organisation administrative ne permettait pas d'assurer, au 31 décembre 2009, une césure parfaite de certaines recettes de fin d'exercice comprises parmi les «produits acquis» («comptes de régularisation» à l'Actif du bilan). Toutefois, nous avons pu nous assurer que les produits enregistrés au 31 décembre 2009 n'avaient pas été surestimés.

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle sur les comptes annuels du point évoqué au paragraphe précédent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

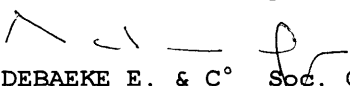
Attestations et informations complémentaires

Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Bruxelles, le 21 juin 2010.


DEBAEKE E. & C° Soc. Civ. PRL
Reviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par
E. DEBAEKE